



Informations Rentrée Scolaire 2024 - 2025

Chers parents,

Votre enfant débute une nouvelle année scolaire à l'école Notre Dame du Sacré-cœur, nous sommes très heureux de l'y accueillir.

L'équipe pédagogique est mobilisée afin d'offrir à vos enfants une belle année scolaire semée de projets, de partage et d'apprentissages.

Sincères salutations,

L'équipe enseignante.

8 classes - 193 élèves

Organisation pédagogique pour l'année scolaire 2024 - 2025

Classes	Enseignant(s)
PS	Marina RIVALLAND – ASEM : Solène FLAMON
MS-GS	Amélie ROUSSEL – ASEM : Jessica CATREVAUX
GS - CP	Claire DELGADO – ASEM : Anne-Cécile OUISSE
CP	Émilie ROY
CE1	Marie GERARD
CE2	Anne-Christine RIGNAULT / Françoise FOISSELO (vendredi)
CM1-CM2	Stéphane MOUSTER
CM2	Adeline GESLIN
Enseignant Spécialisé : Frédéric BEUCHARD (3 ½ journées par semaine)	

HORAIRES (lundi, mardi, jeudi et vendredi):

Matin	<i>Ouverture du portail : 8h40</i> <i>Début de la classe : 8h50</i> <i>Fin de la classe : 12h05</i>	<i>Merci de veiller au respect des horaires</i>
Après-midi	<i>Ouverture du portail : 13h20</i> <i>Début de la classe : 13h30</i> <i>Fin de la classe : 16h30</i>	

Dates des Vacances Scolaires:

Toussaint: à partir du 19/10/24, reprise le 04/11/24

Noël: à partir du 21/12/24, reprise le 06/01/25

Hiver: à partir du 08/02/25, reprise le 24/02/25

Printemps: à partir du 05/04/25, reprise le **22**/04/25

Été: à partir du 05/07/25

A noter:

✓ Il n'y aura pas classe le vendredi 30 mai : pont de l'ascension.

Le Cahier / Pochette de liaison : à consulter régulièrement

Chaque enfant possède un cahier ou une pochette de liaison. Ce support constitue un lien entre l'école et les familles. Après avoir pris **chaque jour** connaissance des informations qu'il contient, veuillez le redonner à votre enfant en ayant pris soin de **le signer**.

L'école et les associations de parents sont régulièrement amenées à faire passer des documents ; merci de les consulter et de les retourner (si besoin signés),

tout en respectant les délais.

Si un imprimé concerne l'OGEC ou l'APEL, merci de mentionner le nom de l'association concernée sur l'enveloppe à rendre. **Cette enveloppe devra être déposée dans la boîte aux lettres des associations (sur la cour, à côté du portail jaune) ou redonner à l'enseignant.**

Certaines informations vous seront envoyées par courriel, pensez donc à consulter régulièrement votre boîte mail. Si d'ici mi-septembre vous n'avez reçu aucun courriel de la part de l'école, merci de vous manifester auprès de la direction.

Rencontre avec les enseignants :

Les enseignants se tiennent à la disposition des parents pour des échanges sur le travail de leur enfant. **Il est indispensable de prendre rendez-vous** (éviter les discussions au portail ou à l'entrée des classes). Pour ce qui est des informations au jour le jour, n'hésitez pas à nous les transmettre, au moyen de messages écrits via le cahier de liaison ou la pochette.

Concernant la direction, je serai sur le site de Prinquiau chaque jour, principalement le lundi et le jeudi. Je reste joignable quotidiennement par mail et/ou téléphone.

Restaurant Scolaire et Accueil péri-scolaire:

J'attire votre attention sur le fait de bien signaler à votre enfant ou à son enseignant les jours où il ira à la cantine et/ou à la garderie afin d'éviter toute situation délicate ; **particulièrement cette année avec le changement de mode d'inscription.**

- ✓ L'accueil périscolaire « Les Marsupilamis » est ouvert à tout enfant scolarisé de 7h05 à 8h45 le matin et de 16h30 à 19h le soir. **Formulaire d'inscription à télécharger sur le site www.clubmarsu.weebly.com.**
- ✓ Si vous souhaitez que vos enfants déjeunent au restaurant municipal, vous devez en faire la demande en mairie. Toutes les démarches concernant la cantine en cours d'année sont à effectuer auprès de la municipalité.

Nous constatons de plus en plus d'actes irrespectueux au sein du restaurant scolaire notamment envers le personnel. Merci de rappeler à vos enfants le règlement de la cantine et notamment l'article 6 concernant la « Responsabilité des enfants sur leur comportement ».

Les APC : Activités Pédagogiques Complémentaires

Le dispositif des APC est maintenu :

Toujours dispensés par les enseignants, en groupes restreints, les APC auront lieu hors temps scolaire par séance de 30 minutes à 1 h, sur proposition de l'enseignant à la famille.

3 actions possibles :

- Aide aux élèves rencontrant des difficultés dans les apprentissages
- Aide au travail personnel, méthodologie
- Activité en lien avec un projet d'école

Vêtements personnels – Jeux personnels :

- Pour éviter toute confusion, les vêtements sont marqués au nom de l'élève, en particulier pour les élèves qui mangent à la cantine.
- Les enseignants et la direction sont seuls habilités à déclarer un objet personnel comme recevable pour un jeu de cour. L'école dégage toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol du dit objet personnel.
- Les Montres connectées sont interdites (même en mode « hors ligne »).

Goûters :

Ainsi que le stipule la circulaire du ministre de l'éducation nationale datant de mars 2004, « la collation matinale à l'école [...] n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants ».

Les anniversaires : Toutes les classes (et plus uniquement les maternelles) souhaiteront les anniversaires en fin de chaque mois. Les enseignants vous préciseront les modalités lors des réunions de classes de rentrée.

Absences:

En cas d'absence, même en maternelle, veuillez prévenir le plus tôt possible **par SMS au 06 15 59 46 15 ou par mail en précisant le nom, prénom, la classe et le motif de l'absence.**

En cas de maladie **survenant en cours de journée**, les parents ou les personnes désignées sur la fiche d'urgence sont prévenus pour que l'élève puisse quitter l'école.

Au retour de l'enfant, un ***justificatif écrit ou un certificat médical*** est transmis au maître de la classe.

Départ en Vacances en période scolaire :

« En cas de départ en vacances en dehors des périodes officielles, les parents doivent faire une demande écrite 3 semaines à l'avance auprès de la direction de l'école qui transmettra à l'inspecteur de l'éducation nationale pour avis. **Les enseignants ne sont pas tenus de faire rattraper l'élève ni de fournir les documents liés au travail fait en classe.** » (Code de l'éducation)

En cas de non-respect de cette disposition, la direction avertira l'inspecteur de l'Éducation Nationale qui prendra les décisions qui s'imposent.

Hygiène et Santé:

- ✓ En cas de parasitose (poux ; lentes) il convient de prévenir l'équipe pédagogique et de lutter efficacement contre ces parasites.
- ✓ En cas de maladie contagieuse, avertir sans délai la direction.
- ✓ **La prise de médicaments à l'école n'est pas autorisée** (sauf si un

P.A.I est mis en place avec le médecin scolaire). L'équipe éducative n'est pas habilitée à donner des médicaments (même de l'homéopathie).

- ✓ En cas d'asthme, fournir à l'enseignant de votre enfant le protocole du médecin ainsi que l'ordonnance afin qu'il puisse avoir à l'école son traitement (si nécessaire).
- ✓ Un enfant malade (fièvre, vomissements, conjonctivite, diarrhée...) ne peut pas être admis en classe.
- ✓ Si vous êtes amenés à venir chercher votre enfant **pour un RDV régulier** chez un spécialiste (orthophoniste, ...), merci de contacter M. Roux par mail qui vous donnera la marche à suivre. En cas de RDV exceptionnel, vous pouvez sonner à l'interphone.

Informations diverses:

- ✓ Il est important de penser à prévenir l'école en cas de **changement de situation** (téléphone, adresse, courriel, ...).
- ✓ **Site Internet** de l'école : <https://www.ecole-ndsc-prinquiau.fr/>
A consulter régulièrement, de nombreuses informations y seront disponibles.
- ✓ Chaque enseignant proposera au cours des premières semaines une **réunion de classe**. Votre présence (dans la mesure du possible) y est fortement recommandée. Merci de vous organiser pour faire garder vos enfants afin de ne pas perturber le déroulement de la réunion. Invitation à venir via l'enseignant de la classe mais dates d'ores et déjà visibles en page d'accueil du site internet.
- ✓ **Rétributions** : Les rétributions vous seront demandées en ce début d'année scolaire par un courrier nominatif de l'OGEC. Le mode de règlement a déjà été choisi via l'annexe financière transmise en juin dernier ou lors de l'inscription.
- ✓ **Associations APEL et OGEC** : Nous invitons chaque famille à s'investir dans la vie de l'école en devenant membre de l'APEL ou de l'OGEC, en participant à des matinées travaux, en étant bénévole à la kermesse ou lors des différentes manifestations, en ... bref les occasions ne manquent pas et nous avons besoin de vous.

A noter dans vos agendas, la date de l'Assemblée Générale : 15 octobre 2024 en soirée.

- ✓ **Participation aux coûts des sorties scolaires** : En fonction des projets et sorties, l'école pourra être amenée à demander aux familles une participation financière.
- ✓ **Le thème d'année est : L'école d'Autrefois.**
En lien avec les 150 ans de l'école que nous célébrerons avec les élèves lors d'une journée temps fort le vendredi 04 octobre et avec vous tous le samedi 05 octobre.

*Julien Roux
Chef d'établissement*

L'équipe pédagogique et le personnel de l'école vous souhaitent une excellente année scolaire 2024-2025.

Signature parent(s) :

*Après vérification par l'enseignant, ce document est à conserver par la famille.
Circulaire de rentrée disponible sur site de école rubrique Vie de l'école.*